

**Déclaration de conformité concernant les matériaux et objets destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires**

**Déclaration numéro: 118**

**Varia-Pack SA  
Aarschotsesteenweg 114  
3012 Wilsele - Belgique**

Déclare que le produit décrit ci-dessous:

**Verres, gobelets, tasses  
neutre et imprimé**

**Type de matériel:** PS

**Groupe de produits:** 7530

est conforme aux dispositions Européennes Règlement 1935/2004 et 2023/2006 dans les conditions d'utilisation suivantes :

- Type de denrée alimentaire destinée à entrer en contact avec le matériel/objet:  
*Tous type d'aliments*
- Temps de conservation: < 2 ans
- Conditions de stockage:  
*A conserver dans un endroit sec et à l'abri de la lumière.  
Température entre 15°C et 25°C  
A conserver dans son emballage d'origine fermée.*
- Traitement éventuel du matériel/objet:
- Rapport surface/volume:  
*Assomption théorique que 1Kg d'aliments  
est emballé avec 6 dm<sup>2</sup> d'emballage*
- Résistance à la température du matériel : -5°C à +70°C

Cette déclaration a une durée de validité de 5 ans et annule toute déclaration antérieure.  
Cette déclaration peut-être adaptée sans avertissement antérieur.

Wilsele, le 30 juin 2011



**Bernard SINTOBIN  
Directeur Général  
Varia-Pack SA**

Cette déclaration est valable si:

- les matériaux et objets sont utilisés dans des conditions normales et adéquates pour lesquelles ils sont destinés.
- aucune modification ne peut-être apportée pouvant conduire à un matériel ou objet dénaturé.

Le côté imprimé ne peut pas rentrer en contact direct avec les aliments.

Nos emballages ne sont pas destinés à être utilisés pour emballer des aliments pour nourrissons.

L'utilisateur est responsable afin de vérifier si les matériaux et objets sont aptes à l'utilisation qu'ils veulent y donner.